



Aux contribuables de la Municipalité
de Saint-Benjamin

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du 4 novembre 2024, le projet de règlement no 454-24 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 312-07 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 314-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN AFIN DE TENIR COMPTE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DES ETCHEMINS PAR LE RÈGLEMENT 107-12 (FONCTION RÉSIDENIELLE EN AFFECTATION RÉCRÉATIVE)

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 4 novembre 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 4 novembre 2024;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le **5 novembre 2024**.

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce **5 novembre 2024**.

Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **4 novembre 2024** entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **5 novembre 2024**.

Laurence Chabot
Directrice générale et sec.-trés.